

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du jeudi 18 mars 2021 à 14h30 à REILLANNE

Mme Claire DUFOUR est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint avec 33 délégués présents et 4 procurations, soit 37 voix.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

A. – Budget Principal

Le compte administratif 2020 pour le service principal se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	4 360 837,76 €
	Recettes	6 403 277,98 €

Soit un excédent de clôture de 2 042 440,22 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	3 476 207,29 €
	Recettes	3 674 531,82 €

Soit un excédent de clôture de 198 324,53 €

B. BUDGET ECONOMIE

Le compte administratif 2020 pour le service économie se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	453 438,93 €
	Recettes	1 632 898,26 €

Soit un excédent de clôture de 1 179 459,33 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	2 018 966,58 €
	Recettes	659 024,12 €

Soit un déficit de clôture de 1 359 942,46 €

C. BUDGET DECHETS MENAGERS

Le compte administratif 2020 pour le service déchets ménagers se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	1 415 040,06 €
	Recettes	1 904 432,94 €

Soit un excédent de clôture de 489 392,88 €

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	283 262,69 €
	Recettes	898 866,18 €

Soit un excédent de clôture de 615 603,49 €

D. BUDGET SPANC

Le compte administratif 2020 pour le service SPANC présente les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	12 178,05 €
	Recettes	44 515,30 €

Soit un excédent de clôture de 32 337,25 €

Le président quitte la séance.

Mme Michèle MOUTTE est désignée présidente de séance et procède au vote des comptes administratifs qui sont adoptés de la façon suivante :

- Le compte administratif 2020 pour le budget principal est adopté à l'unanimité
- Le compte administratif 2020 pour le budget économie est adopté à l'unanimité
- Le compte administratif 2020 pour le budget déchets ménagers est adopté à l'unanimité
- Le compte administratif 2020 pour le budget SPANC est adopté à l'unanimité

Le Président réintègre la séance.

2 – COMPTES DE GESTIONS 2020

L'assemblée adopte à l'unanimité les comptes de gestions 2020.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

A. Budget principal

Il est proposé de prélever 263 619,32 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 1 778 820,90 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau ».

B. Budget Economie

Il est proposé de prélever 730 985,28 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 448 474,05 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau ».

C. Budget Déchets ménagers

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2021.

D. Budget SPANC

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement dans la même section au budget 2021.

L'assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats.

4 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée décide à l'unanimité de délibérer afin que tous les usagers contribuent aux charges du service.

5 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE SONDAS DE CONTRÔLE DE REMPLISSAGE DES COLONNES DE DECHETS – Signature du marché

5 offres ont été déposées sur le site Klekoon pour cet appel d'offres.

Les critères techniques étaient les suivants :

- La durée de vie des sondes
- La qualité du programme informatique
- La maintenance.

Le Président donne lecture des notes attribuées par la commission d'appel d'offres aux entreprises et le classement des offres

L'assemblée décide de retenir l'offre de l'entreprise la mieux disante et autorise la signature du contrat.

6 – ETS BIOTEC

Il informe les élus que son bail arrive à terme et la communauté doit céder le bâtiment en échange du paiement d'un an de loyer

L'assemblée décide à l'unanimité le transfert de propriété et autorise le président à signer l'acte à intervenir.

7 – CONVENTION POUR LES DEEE

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

8 – ST MICHEL L'OBSERVATOIRE – Place de stationnement parking « Charvet »

L'assemblée autorise à l'unanimité la location de places de parking située sur sa propriété Rue du barri à St Michel l'Observatoire à M. MESSEGER (sous réserve qu'il devienne propriétaire du bien) et autorise la signature du contrat de location.

Séance close à 17h15

Mane, le 23 mars 2021



président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,


Jacques DEPIEDS